



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 05 Juin 2025
Délibération n°045-2025

Date de convocation : 27 mai 2025
Date d'affichage : 27 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mai de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents : Mme Magali LAINÉ, maire
M. Jean Marie POURCEAU, Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER, Mme, adjoints au Maire
M. Philippe MASSON, M. Vincent PINEAU, M. Tony MENAGE, M. David PAUMIER Mme Florence BOUVET, Mme Evelyne REGOUIN conseillers municipaux

Etaient absents excusés : Karine MARQUES DA SILVA, adjointe au maire donne procuration à M. Philippe TRIGER
Mme Léonie DULUARD, conseillère municipale donne procuration à Mme Florence BOUDET
Mme Solène LEBRETON, conseillère municipale
M. Pascal CHOPLIN conseiller municipal donne procuration à Mme Evelyne REGOUIN
M. David SOUCHU, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme Florence BOUDET

Délibération portant création d'emploi : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (30/35h)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1 ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser les grades correspondants à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Après avoir entendu Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la création à compter du 01 septembre 2025 d'un emploi permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaire) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance, le 05 Juin 2025,
Pour extrait certifié conforme

La Maire,
Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,
Florence BOUVET

A black ink signature of Florence Bouvet's name.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.